

# Politique d'engagement actionnarial et de vote

**Épopée Gestion**

SAS au capital de 1 327 877 euros.  
SIREN : 888 655 404 RCS Brest.  
Agrément AMF n° : GP-20000033.  
110, rue Charles Nungesser, 29490 Guipavas.  
Tél.: 02 72 88 17 47  
Email : [contact@epopeegestion.fr](mailto:contact@epopeegestion.fr)



<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Le dialogue avec les sociétés détenues .....</b>	<b>5</b>
<b>3. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions.....</b>	<b>5</b>
<b>4. La coopération avec les autres actionnaires.....</b>	<b>6</b>
<b>5. La communication avec les parties prenantes pertinentes .....</b>	<b>6</b>
<b>6. La prévention et gestion des conflits d'intérêts.....</b>	<b>7</b>
<b>7. Comptes rendus de la politique d'engagement actionnarial et de vote .....</b>	<b>8</b>
<b>8. Diffusion et revue de la politique .....</b>	<b>8</b>

## Préambule

La Directive « Droit des actionnaires » transposée en droit français par le décret 2019/1235 du 28 novembre 2019, vise à renforcer l'investissement à long terme dans les sociétés et à favoriser la transparence des investissements réalisés par les « investisseurs institutionnels ». EPOPEE GESTION est tenue de décrire et de rendre accessible au public, leur engagement à long terme chez les émetteurs d'actions auprès desquels elle investit ses fonds et ses mandats.

La politique d'engagement actionnarial et de vote décrit la manière dont l'entreprise intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. Elle cible donc les investissements réalisés en actions.

Sont concernées par la politique d'engagement actionnarial les Sociétés de Gestion qui gèrent des OPCVM, des FIA qui sont soumis à l'application pleine de la directive AIFM (COMOFI art. L 533-22 §I) ou des mandats.

Ne sont donc pas soumises les Sociétés de Gestion qui gèrent uniquement :

- Des FIA sous les seuils de la directive ;
- Les OT visés à au I de l'article L 214-167 ;
- Des « autres placements collectifs ».

*Remarque AFG : L'inclusion des mandats se déduit à la lecture de la directive sans apparaître explicitement dans le COMOFI à l'article L 533-22. Cependant la France vise expressément les entreprises d'investissement fournissant le service de gestion de portefeuille (voir ci-dessous) rattrapant ainsi la gestion sous mandat.*

Si la politique d'engagement concerne les investissements en actions effectués par les OPCVM et les FIA soumis à la directive AIFM, la politique de vote concerne elle uniquement les investissements en actions réalisés par :

- Les OPCVM ;
- Les Fonds de capital investissement « grand public » (FCPR, FIP, FCPI) ;
- Les FFA ;
- Les FPS et FPCI ;
- Les FPVG ;
- Les Fonds d'épargne salariale.

Sont donc exclus de la politique de vote l'ensemble des fonds immobiliers (OPCI, SCPI...) et les SICAV.

 <p><b>épopée</b> GESTION RÉINVESTIR LES TERRITOIRES</p>	<p><b>Politique d'engagement actionnarial et de vote</b></p>	<p>Référence : IV-2 Version : 2.0</p>
---	--	---

EPOPEE GESTION suit autant que possible les différents critères d'engagement actionnarial et de vote décrits ci-après. Lorsqu'elle ne les applique pas, ou de manière incomplète, elle expose les raisons dans la présente politique.

## **1. Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise**

Le suivi de la stratégie, des performances financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental ainsi que du gouvernement d'entreprise sont inhérents à la sélection des émetteurs chez EPOPEE GESTION.

EPOPEE GESTION s'engage à exercer pleinement sa responsabilité d'actionnaire dans l'intérêt du porteur, en investissant avec un horizon long terme, analysant en détail les sociétés non cotées, dans le but de créer de la valeur. A cette fin, les gérants procèdent à une analyse des performances économiques et financières des sociétés dans lesquelles ils investissent, et portent une attention particulière à leur bonne gouvernance, ainsi qu'à leur empreinte sociale, environnementale et de bonne gouvernance.

L'équipe de gestion de EPOPEE GESTION rencontre fréquemment les dirigeants des sociétés dans lesquelles ses FPCI ont investi. Ces entretiens visent à mieux comprendre et à actualiser la stratégie des entreprises, leurs opportunités et leurs risques.

Une politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG a été mise en place, garantissant que les sociétés des fonds classés « article 8 par le Règlement SFDR » sont évaluées par le gérant chaque année, en fonction des éléments communiqués par l'entreprise sur sa politique ESG. Cette démarche garantit la prise en compte des éléments extra-financiers parallèlement aux éléments financiers lors de la décision d'investissement.

## **2. Le dialogue avec les sociétés détenues**

En tant que Société de Gestion investissant principalement en capital dans des sociétés non cotées, EPOPEE GESTION souhaite apporter de la valeur ajoutée en accompagnant les participations pour qu'elles bénéficient aux mieux des opportunités qui s'offrent à elles, tout en les aidant à anticiper les risques et s'y préparer. Préalablement à tout investissement, EPOPEE GESTION réalise des due diligences de natures diverses (commerciale, croissance externe, fiscale, financière, sociale, stratégique). Les analyses menées en amont de chaque investissement sont présentées en Comité d'investissement et les dossiers font l'objet d'un vote des membres du Comité.

Post-investissement, le suivi de ces éléments se poursuit : les gérants rencontrent régulièrement les dirigeants et principaux cadres des sociétés cibles. Le dialogue est structuré à travers les organes de gouvernance (conseil d'administration ou de surveillance), des réunions de travail ou des demandes ponctuelles. Pendant cette phase, les business plans définis avant l'investissement sont confrontés aux chiffres réels, et tout écart fait l'objet d'une analyse, et quand cela s'avère nécessaire, d'un plan d'actions.

La pierre angulaire de l'approche d'EPOPEE GESTION est donc le dialogue que les gérants établissent en amont de tout investissement avec les entrepreneurs à la tête des entreprises dans lesquelles les fonds de la société de gestion investissent pour le compte des porteurs de parts.

## **3. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions**

EPOPEE GESTION représente les FPCI qu'elle gère à l'égard des tiers et exerce les droits de vote attachés aux titres compris dans les FPCI.

La Société de Gestion agit en toutes circonstances pour le compte et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

La Société de Gestion peut seule exercer les droits de vote attachés aux valeurs et titres compris dans l'actif des FPCI. Elle assiste de manière systématique à toutes les assemblées générales. Dans la mesure du possible, la participation est en présentielle. Toutefois, la Société de Gestion peut avoir recours aux votes par correspondance ou par le biais de pouvoirs. Le

détail des règles de participations aux assemblées générales est repris dans la politique et de vote.

EPOPEE GESTION se réserve la possibilité de représenter les fonds gérés au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de toute Société du Portefeuille. La Société de Gestion rendra compte dans ses rapports annuels aux porteurs de parts de toutes nominations effectuées à ce titre.

Il est à noter qu'EPOPEE GESTION s'est engagée dans sa Charte ESG à être exemplaire en matière de participation et de vote. La Société de Gestion s'engage à voter (le cas échéant, par correspondance ou par le biais de pouvoirs) à l'ensemble des assemblées générales d'actionnaires des participations de ses FPCI.

## **4. La coopération avec les autres actionnaires**

EPOPEE GESTION investi principalement dans des sociétés non cotées. Le dialogue avec la société et les actionnaires entre eux est gouverné par les statuts et le pacte d'actionnaire. Les pactes sont complémentaires aux statuts et permettent de définir notamment les modalités de résolution de conflits, de protéger les actionnaires minoritaires, régir les droits de préemption.

Les pactes d'actionnaires recouvrent trois types de finalités :

- Au capital social : verrouillage de la composition du capital social par exemple ;
- Aux droits de vote : concertation préalable avant chaque assemblée générale par exemple ;
- Aux conditions d'organisation et de fonctionnement de la société : disponibilité de l'information à une fréquence plus régulière que la réglementation par exemple.

## **5. La communication avec les parties prenantes pertinentes**

EPOPEE GESTION interagit avec différentes parties prenantes :

- Actionnaires et en particulier les co-investisseurs ;
- Dirigeants et principaux cadres ;
- Banquiers, conseils juridiques, consultants ;
- Certains clients/ fournisseurs ;

 <p><b>épopée</b> GESTION RÉINVESTIR LES TERRITOIRES</p>	<p align="center"><b>Politique d'engagement actionnarial et de vote</b></p>	<p>Référence : IV-2 Version : 2.0</p>
---	---	---

- Brokers ;
- Groupes de travail France Invest.

Les co-investisseurs, dirigeants et les principaux cadres des sociétés cibles représentent le premier cercle de parties prenantes pertinentes dans l'activité de la Société de Gestion. La valeur ajoutée est apportée à la fois par les managers et chacun des investisseurs financiers. Ces échanges peuvent s'inscrire dans le cadre d'une initiative plus large qui vise à faire face à des enjeux systémiques comme le changement climatique, ou de préoccupations plus spécifiques à telle ou telle entreprise, partagées collectivement par un groupe d'investisseurs.

EPOPEE GESTION a par ailleurs mis en place une équipe dédiée à l'accélération des entreprises en portefeuille. Sollicitée par l'équipe dirigeante de la participation, cette équipe aide au développement opérationnel de l'entreprise

## **6. La prévention et gestion des conflits d'intérêts**

EPOPEE GESTION est une Société de Gestion indépendante dans le cadre de l'exercice de ses activités.

Conformément à la réglementation en vigueur, EPOPEE GESTION prend toutes mesures raisonnables pour identifier les situations de conflits d'intérêts se posant lors de la gestion des fonds et le cas échéant, lors de ses prestations de services d'investissement ou de services connexes.

Une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts accessible à tous les collaborateurs a été définie au sein d'EPOPEE GESTION. Elle a également mis en place une cartographie des conflits d'intérêts comportant un exposé des principaux cas de conflits d'intérêts potentiels qu'elle a identifiés et une présentation des règles qu'elle entend appliquer afin de les prévenir.

EPOPEE GESTION tient et met à jour régulièrement un registre des conflits d'intérêts dans lequel sont consignés les conflits d'intérêts potentiels ou avérés, et renseigne pour chaque conflit identifié les mesures mises en place pour le gérer ou à l'inverse, dans les cas où il n'a pas pu être géré, l'information effectuée aux personnes concernées.

Des situations de conflits d'intérêts peuvent exister entre :

- La Société de Gestion ou un de ses Collaborateurs et un client ;

- La société du portefeuille contrôlée par la Société de Gestion au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, et un client ;
- Plusieurs clients ;
- La Société de Gestion et les sociétés du groupe auquel appartient la Société de Gestion ;
- La Société de Gestion et ses salariés, dirigeants ou mandataires.

Dans ce cadre, EPOPEE GESTION a mis en place des politiques qui lui permettent de s'assurer qu'elle agit dans l'intérêt des clients.

## **7. Comptes rendus de la politique d'engagement actionnarial et de vote**

Conformément à ses obligations, EPOPEE GESTION rend compte de la manière dont elle a exercé sa politique d'engagement actionnarial et de vote dans un compte rendu annexé au rapport de gestion annuel.

Ce compte rendu de mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial et de vote est disponible sur simple demande des porteurs de parts.

## **8. Diffusion et revue de la politique**

La politique d'engagement actionnarial et de vote est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

EPOPEE GESTION prévoit une revue annuelle de cette politique.